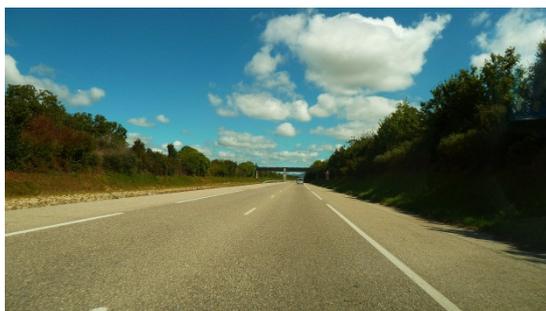




Rhône-Alpes Région



Compte rendu de la réunion «partenaires institutionnels»

1

Accompagnement de l'élaboration des scénarios et du choix de la stratégie pour le SAGE Bièvre Liers Valloire

Document de travail

Judi 5 janvier 2012, 14h, La Côte-
Saint-André

Laure Amélie Monnot, Yannick Arama

TABLE DES MATIÈRES COMPLÈTE

Table des matières complète.....	2
1. Contexte : 11 réunions par « Mondes »	3
1.1 Pourquoi ces réunions ?	3
1.2 Objectifs des réunions.....	4
1.3 Questions abordées	4
1.4 Utilisation des résultats.....	5
1.5 Groupes ou Mondes réunis	5
2. Synthèse des points de vue des participants sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques	6
3. Les problèmes évoqués par les institutionnels et leurs idées d'actions	6
3.1 Sensibiliser sur la gestion des eaux :	6
3.2 Trouver des symbioses entre zones humides et espaces agricoles dans le cadre d'une gestion collective de l'eau	7
3.3 Intégrer la problématique de la gestion de l'eau à celle de l'urbanisation :	7
4. Présents à la réunion	9

1. CONTEXTE : 11 RÉUNIONS PAR « MONDES »

La Commission Locale de l'Eau à travers son animatrice, Christel Constantin Bertin, et le bureau d'étude prestataire ACTeon a proposé aux acteurs du territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire de participer à une série de 11 réunions en Janvier 2012. Ce document vise à rendre compte des discussions lors de ces dernières.

1.1 Pourquoi ces réunions ?

Les communes situées sur le bassin versant ont décidé officiellement il y a 9 ans de travailler ensemble à la mise en place d'un outil de gestion politique de l'eau : Un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). **Un SAGE permet à un territoire de définir et de réguler un projet global de gestion de l'eau**, dans tous les domaines de l'eau. Il a :

- **une instance « démocratique » de décision et d'arbitrage, la CLE** (Commission Locale de l'Eau) où sont représentés les élus locaux démocratiquement élus, les usagers ayant un intérêt à l'utilisation de l'eau et les services de l'état représentant l'intérêt public à une échelle géographique plus large. Cette instance a décidé :
 - **D'animer une stratégie territoriale commune**
 - **De définir un programme d'actions** à l'image de la stratégie choisie

Le SAGE a également :

- **un pouvoir réglementaire** qui peut lui permettre d'affiner les régulations du bassin Rhône Méditerranée Corse, ou d'échelle géographiquement plus large. Il s'impose aux documents d'urbanisme du territoire.

Ce travail s'est organisé autour d' :

- Un **Etat des lieux de l'eau et de sa gestion sur le bassin**, pour y voir plus clair et clarifier les fonctionnements physiques et les enjeux de leur gestion.
- Un **Profil de territoire**, pour que tous puissent mieux comprendre comment les secteurs économiques, politiques et sociaux fonctionnent et ce que cela induit sur la gestion et l'état de l'eau.
- Un **Scénario tendanciel**, pour envisager si « naturellement », sans SAGE, les problèmes et enjeux se règlent ou se détériorent dans le futur (dans 15 ans).

Aujourd'hui, le territoire, à travers l'arbitrage de la CLE va décider d'une stratégie pour gérer les enjeux actuels et futurs. Les 11 réunions prennent place dans ce contexte.

Pour définir la stratégie, **la CLE a décidé d'établir plusieurs stratégies alternatives** pour comprendre les implications des différents choix qu'elle aura à prendre. Ces stratégies seront

l'émanation des différentes philosophies de gestion qui ont cours sur le bassin versant et des différentes ambitions sur les sujets qui font consensus.

1.2 Objectifs des réunions

Ces réunions ont plusieurs objectifs :

1. **Garantir** que tout le monde soit **au courant des modalités de décisions** et du processus à venir, cela en toute transparence.
2. Garantir que **les mécanismes de représentations** des usages et des communes vont fonctionner dans les mois à venir et que la CLE sera représentative des personnes et intérêts du territoire.
3. Garantir que les « **philosophies** » de gestion de l'eau dans les différents groupes d'intérêts soient bien identifiées et **reprises dans les différents scénarios**.
4. Garantir que ces « philosophies » soient opérationnelles avec des **actions concrètes** derrière.

4

1.3 Questions abordées

En début de réunion, pour introduire le contexte

- Pourquoi vous avoir demandé de venir et comment va fonctionner le processus pour choisir la stratégie du SAGE ?
- Qui est présent aujourd'hui ?
- Quel est votre sentiment sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques (pour certains groupes uniquement) ?

En cours de réunion pour avancer sur les stratégies possibles

- Quels sont vos besoins et vos problèmes concrets autour de l'eau et des milieux aquatiques que vous rencontrez au quotidien (Les groupes des élus ont souhaité travailler à partir des enjeux de l'Etat des lieux) ?
- Quelles idées et pistes d'action pour y répondre ?

En fin de réunion, pour organiser dans chaque monde et dans le processus SAGE, ce qui doit être fait par la suite

- Quelle suite à cette réunion ?

1.4 Utilisation des résultats

ACTeon et l'animation du SAGE s'engagent à ce que les **actions et enjeux proposés** par les différents acteurs soient **présents dans au moins un des scénarios**.

1.5 Groupes ou Mondes réunis

Jeudi 5 Janvier 2012

- Agriculteurs Amont
- Industriels
- Partenaires institutionnels
- Elus de l'Amont

Jeudi 12 Janvier 2012

- Agriculteurs Aval
- Elus de l'aval
- Représentant des milieux aquatiques

Mardi 17 Janvier 2012

- Gestionnaires AEP et Assainissement
- Pisciculteurs
- Pêcheurs et protection des milieux aquatiques
- Elus du Centre du bassin

Tous les documents, témoignages, infos sur le SAGE et le bassin versant :

www.sage-bievre-liers-valloire.fr

Prochain atelier de travail collectif dans le cadre de la stratégie

Le 20 Mars 2012

Invités : tous « mondes » confondus

Présentation des premiers scénarios

Réaction, Echanges, Modifications et propositions d'autres scénarios

2. SYNTHÈSE DES POINTS DE VUE DES PARTICIPANTS SUR L'ÉTAT DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Les partenaires institutionnels affirment que le SAGE doit permettre l'appropriation par les acteurs locaux des questions de partage de la ressource et de gestion de l'eau.

Il est rappelé que le SAGE consiste à fédérer des gens autour de thématiques pour ensuite permettre aux acteurs de mutualiser leurs besoins, de se connaître pour aboutir à une gestion concertée de l'eau.

Pour les partenaires institutionnels, si le scénario socle se base sur la Directive cadre de l'eau et le bon état des eaux, alors, ce qui sera proposé sera plus exigeant que la réglementation actuelle. Les partenaires institutionnels proposent de défendre autant le volet qualitatif pour la gestion de l'eau que le volet quantitatif (très mis en avant par l'étude volumes prélevables). En effet, l'eau est un patrimoine qui sera transmis aux générations futures.

6

3. LES PROBLÈMES ÉVOQUÉS PAR LES INSTITUTIONNELS ET LEURS IDÉES D' ACTIONS

3.1 Sensibiliser sur la gestion des eaux :

Les participants rappellent l'importance d'une sensibilisation des acteurs à une gestion des eaux qui soit pertinente afin de limiter certains risques comme les crues, la gestion des étangs...

En ce qui concerne les crues, les personnes présentes ont proposé de renforcer la sensibilisation des agriculteurs sur les inondations de terrains qui tout en permettant de gérer les crues pourraient permettre une meilleure recharge de la nappe. Elles proposent que ces actions soient associées à la mise en place d'un système de compensation des pertes de récoltes dues aux inondations. Cela soulève cependant la question du financement de cette « assurance récolte » (qui, combien...). Une personne propose que ce soit les communes qui financent via la mise en place d'un fond dédié à cette assurance récolte.

Une sensibilisation des propriétaires d'étangs s'avère nécessaire actuellement. Ces derniers manquent de connaissance sur les aspects réglementaires et législatifs liés à cela, mais également

sur certains aspects techniques (évacuation des eaux de fond, plus fraîches, plutôt que des eaux de surface).

3.2 Trouver des symbioses entre zones humides et espaces agricoles dans le cadre d'une gestion collective de l'eau

Pour trouver ces symbioses entre zones humides et espaces agricoles les partenaires institutionnels proposent de :

- ➔ Mettre en place une stratégie globale pour la gestion des zones humides en mobilisant les outils de gestion tels que
 - Les plans d'Aménagements des espaces naturels agricoles (PAEN). Actuellement, le PAEN fixe un périmètre qui fige la vocation naturelle ou agricole d'un espace, cette vocation étant ensuite intégrée au plan local d'urbanisme (PLU).
 - Les outils d'aménagement du foncier qui remplacent les remembrements

- ➔ Définir les zones stratégiques du territoire
 - S'appuyer sur l'inventaire d'Avenir et sur l'inventaire de la CCRV et éventuellement les compléter avec une étude
 - Considérer le potentiel des terrains qui étaient anciennement des zones humides

Ils soulignent que les actions de préservation des zones humides sont souvent à considérer en les croisant avec d'autres enjeux et actions.

3.3 Intégrer la problématique de la gestion de l'eau à celle de l'urbanisation :

- ➔ Etudier la quantité d'eau potable disponible et la capacité du milieu à accepter des rejets avant tout projet d'urbanisation.
- ➔ Limiter les arrosages individuels des potagers de particuliers et des infrastructures municipales : stades, massifs, ...
- ➔ Palier à la médiocrité des rendements de certains réseaux AEP

En fin de réunion, les institutionnels interrogent les bureaux d'étude et l'animatrice du SAGE sur la construction des scénarios contrastés. L'interrogation porte principalement sur les aménagements qui

ont été effectués ces dernières années. Ils émettent l'hypothèse que ceci pourrait être un élément discriminant entre scénarios : entre un scénario « retour à l'état avant aménagement » en considérant les pertes de terres agricoles et un scénario qui contient des ajustements afin de redonner leur efficacité aux aménagements créés.

Pendant cette réunion, un tableau Excel a été rempli au fur et à mesure et a nourri la première version préliminaire de la base de données « actions ».

Par ailleurs une seconde réunion a eu lieu à Beaurepaire le 2 février. Elle a consisté en la discussion de la toute première ébauche de structuration du SAGE dans un tableau stratégique permettant d'exprimer les contrastes entre scénarios.

Les éléments présentés (arbre stratégique) lors de l'atelier du 20 Mars émanent quasi directement de cette réunion et peuvent être considérés comme un compte rendu.

4. PRÉSENTS À LA RÉUNION

Nom et prénom	Organisme	Adresse e-mail
Pourat David	ONEMA 26	sd26@onema.fr
Chapelet Hugues	ONEMA 38	sd38@onema.fr
Millardet Lionel	ONEMA 38	sd38@onema.fr
Clary Thierry	DDT Isère	thierry.clary@isere.gouv.fr
Lavoisy Cécile	Conseil Général de l'Isère	c.lavoisy@cg38.fr
Morand Claire	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	claire.morand@eurmc.fr
Flachon Hélène	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	helene.flachon@eurmc.fr
Arama Yannick	ACTéon (Animateur)	y.arama@acteon- environnement.eu
Monnot Laure-Amélie	ACTéon	l.monnot@acteon- environnement.eu
Boudin Guillaume	Progéo Environnement	g.boudin@progeo- environnement.com
Constantin Bertin Christel	Animatrice SAGE	cle_sageblv@laposte.net